PC6 – Document graphique permettant d'apprecier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Ce dossier de demande de permis de construire concerne l'installation de deux transformateurs et d'un poste de livraison, d'une clôture avec portail et de structures métalliques supportant les 10 032 panneaux photovoltaïques de la centrale solaire des Galliennes (41).

Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont autant d'éléments à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage (emprise des installations, géométrie, taille, hauteur, densité, couleur, l'implantation des panneaux par rapport à la topographie et à l'occupation du sol …) dans un premier temps nous allons voir comment la conception du projet prend en compte le paysage existant et, dans un deuxième temps, quels sont les effets visuels qui en résultent.

<u>Prise en compte du paysage existant</u>

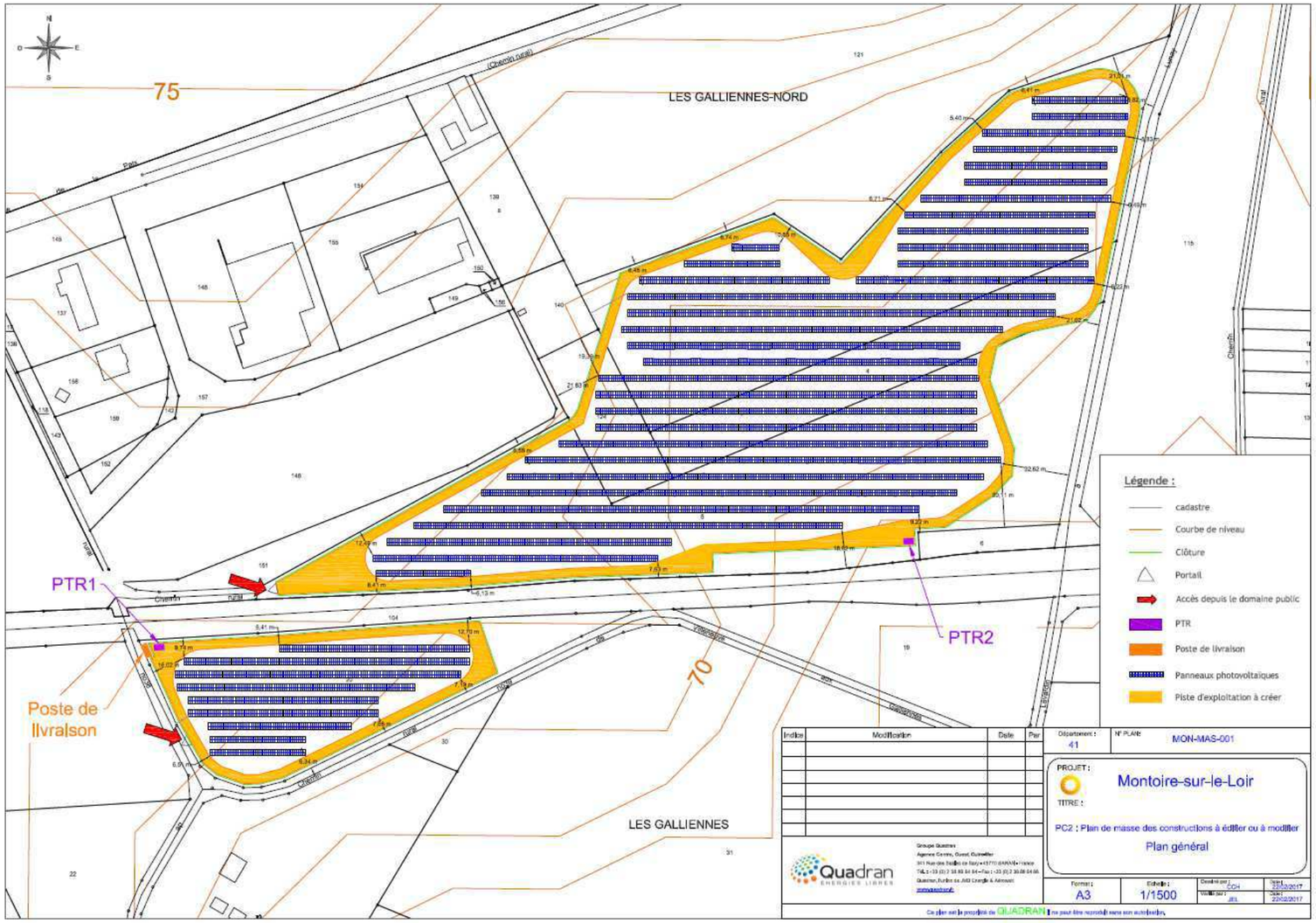

Le projet s’inscrit dans un espace déjà modifié par l’activité anthropique. Le site a longtemps servi de décharge municipale.

Esthétiquement, l’assemblage des panneaux (panneaux de 1,67 m de hauteur fixés sur une charpente métallique légère) sera soigné sans encadrement apparent des modules. Les structures porteuses seront transparentes et les fondations seront des bacs gabions ou longrines posés sur le sol.

- L’installation ne nécessite aucune fondation en béton dans le sol pour les structures porteuses des panneaux photovoltaïques.

- Les espaces entre rangées de panneaux, destinés à éviter les phénomènes d’ombrage et par conséquent de perte de production, serviront également de desserte pour les opérations de maintenance. Les tables seront espacés de 2,88 mètres au sud (4,71 mètres au nord) les unes par rapport aux autres.

Le projet s’inscrit dans une parcelle existante en respectant des limites bocagères, des haies basses discontinues existent au nord et au cœur du site. Les haies de part et d’autre de la voie ferrée sont préservées pour maintenir la biodiversité et garder les écrans visuels existants. La composition générale du projet cherche à épouser étroitement le parcellaire agricole en maintenant les lignes de force du paysage : Les haies sont gardées pour maintenir le filtre visuel existant et la biodiversité. L’observateur riverain garde ses repères habituels dans le paysage.

Les installations s’adaptent aux formes des parcelles. Elles s’inscrivent dans les limites actuellement dessinées par les haies et les chemins.

Esthétiquement, l’assemblage des panneaux (panneaux de 167 cm de hauteur fixés sur une charpente métallique légère de hauteur totale de 219 cm au nord) sera soigné sans encadrement apparent des modules. Les structures porteuses et les fondations sur des longrines en gabions seront discrètes.

L’installation ne nécessite pas de fondation profonde dans le sol afin de respecter les remblais de déchets enfouis. Les panneaux sont fixés par des longrines ou par des gabions.

Effets visuels qui en résultent

Les modifications relatives au paysage peuvent être évaluées à l'aide de plusieurs méthodes, nous avons choisi le photomontage. Dans un premier temps, suite à l'état initial, nous avons fait un travail de terrain pour définir les points de vues pertinents et utiles à la représentation des effets sur le paysage et ensuite avons procédé aux photomontages.

Compte tenu de l'analyse de l'état initial, nous avons remarqué que le site avait une influence visuelle assez restreinte et que le site n'était réellement visible que depuis le sud et notamment, de par sa situation altimétrique, depuis le site du château de Lavardin. Les coupes dans le dossier montrent que les vues lointaines ne sont pas possibles. Nous avons réalisés 7 photomontages.

3 points de vue ont été choisis depuis le sud au niveau du château de Lavardin, un autre depuis le nord, au niveau de la zone d'activité de Montoire-sur-le-Loir, un autre depuis le nord-est, au niveau de rond-point d'entrée de la commune par la D917 et deux derniers depuis le pied du coteau sud au niveau des habitations faisant face au Loir et à Montoire-sur-le-Loir . Ces 7 photomontages permettent de se rendre compte de l'intégralité du projet et de ses potentiels impacts.

Carte de position des points de vue des 7 photomontages

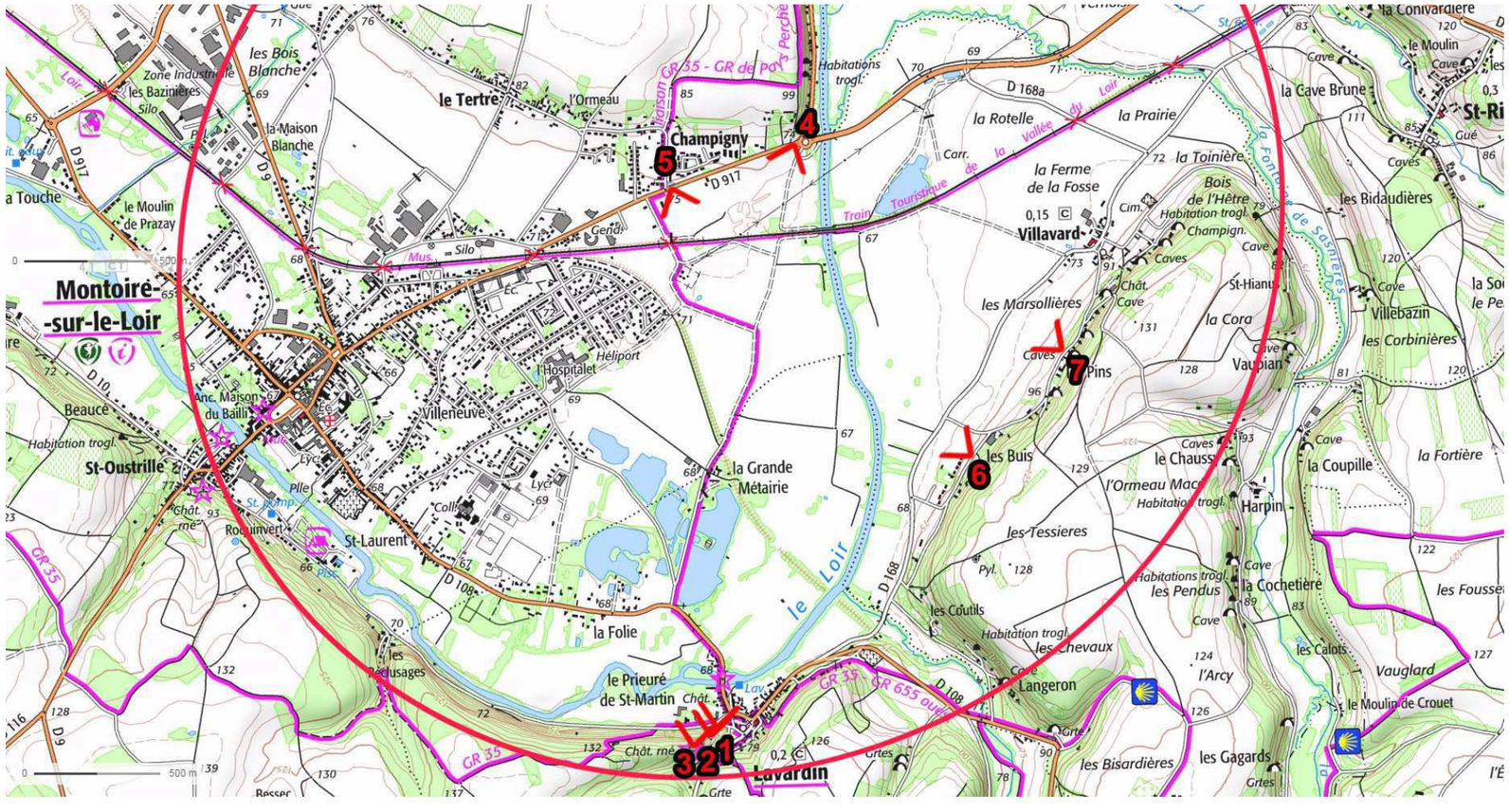

Point de vue 1

Vue existante. Cette vue est au niveau du sol du château de Lavardin. Il s'agit du niveau le plus bas du site

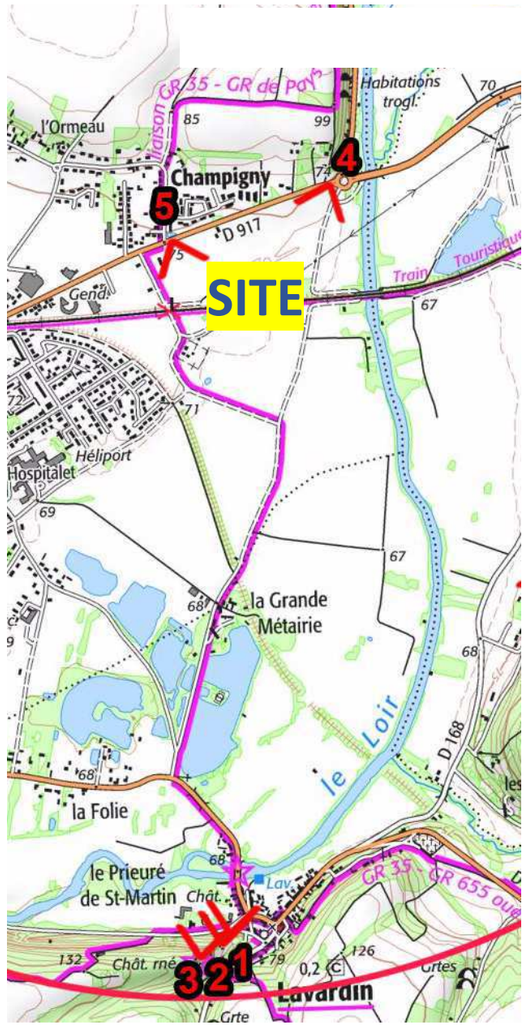

Vue avec le projet

Le projet est visible depuis le niveau du sol du château, cependant, le projet reste très ancré au paysage d'arrière-plan. Il n'y a pas d'émergence hors d'échelle, le projet est discret, il apparait comme une surface en eau bien intégrée dans la végétation.

Point de vue 2

Vue existante. Cette vue est au niveau de la première terrasse du château de Lavardin. Il s'agit du niveau intermédiaire du site.

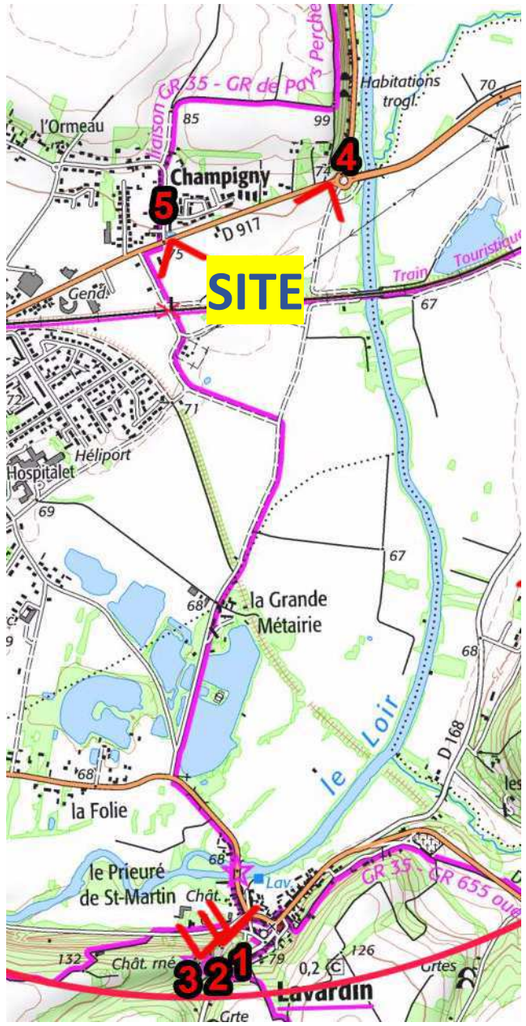

Vue avec le projet.

Plus en hauteur, le projet est légèrement plus visible qu'au niveau précédent, au pied du château, le projet est toujours néanmoins relativement discret, il apparait toujours comme une surface en eau bien intégrée dans la végétation. L'impact est faible.

Point de vue 3

Vue existante. Cette vue est au niveau supérieur du château de Lavardin. Il s'agit du point le plus haut du site.

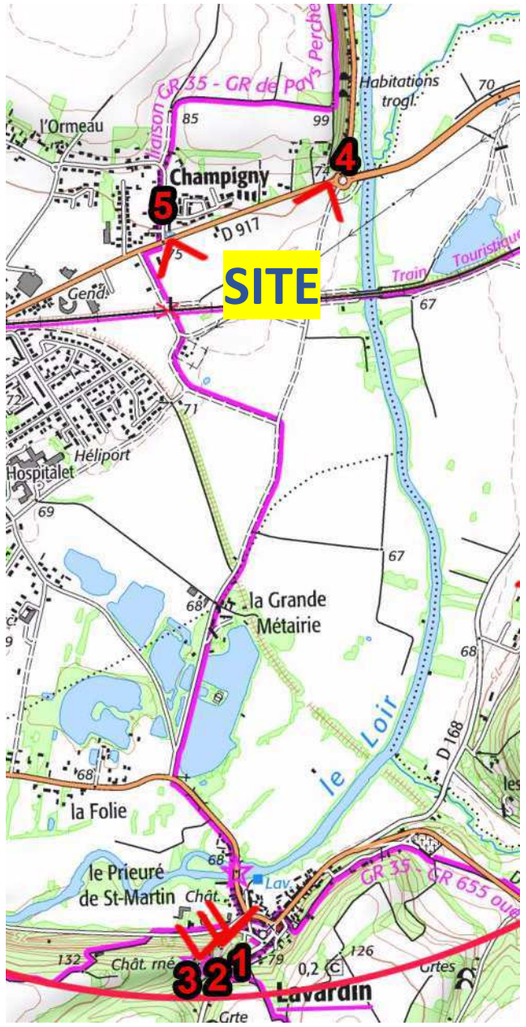

Vue avec le projet

Au sommet du château, le projet parait plus lointain, il en est donc d'autant plus discret. Il apparait intégré dans la zone d'activité et le tissu urbain. L'impact est faible.

Point de vue 4

Vue existante. Cette vue est prise depuis le rond-point d'entrée de Montoire-sur-le-Loir depuis la D917. Le château de Lavardin est dans le champ de vision depuis ce point. Il est en covisibilité avec le projet.

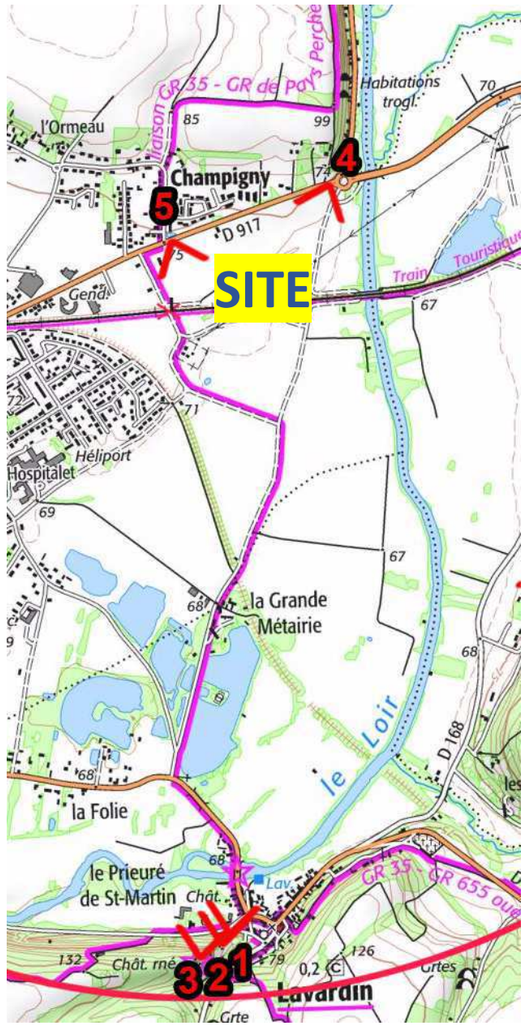

Vue avec le projet

Le projet étant sur un terrain remblayé, il est en surplomb par rapport au reste des parcelles, une haie périphérique ne serait pas assez haute pour masquer les tables. Le projet est en arrière-plan d'une zone d'activité en développement. Les terrains en bord de route, en premier plan sont destiné, à moyen terme, à de l'activité, le projet sera donc partiellement masqué par des bâtiments, des plantations et/ou des zones de stationnements.

Point de vue 5

Vue existante

Vue avec le projet

Le projet est en arrière-plan d'une zone d'activité en développement. Des bâtiments et de la végétation viendront, à moyen terme, masquer la vue vers le projet. Il faut imaginer le futur parc dans la globalité du projet d'aménagement de la ZAC. Le moindre nouvel élément en premier plan du projet viendra atténuer la vue des tables.

Point de vue 6

Vue existante

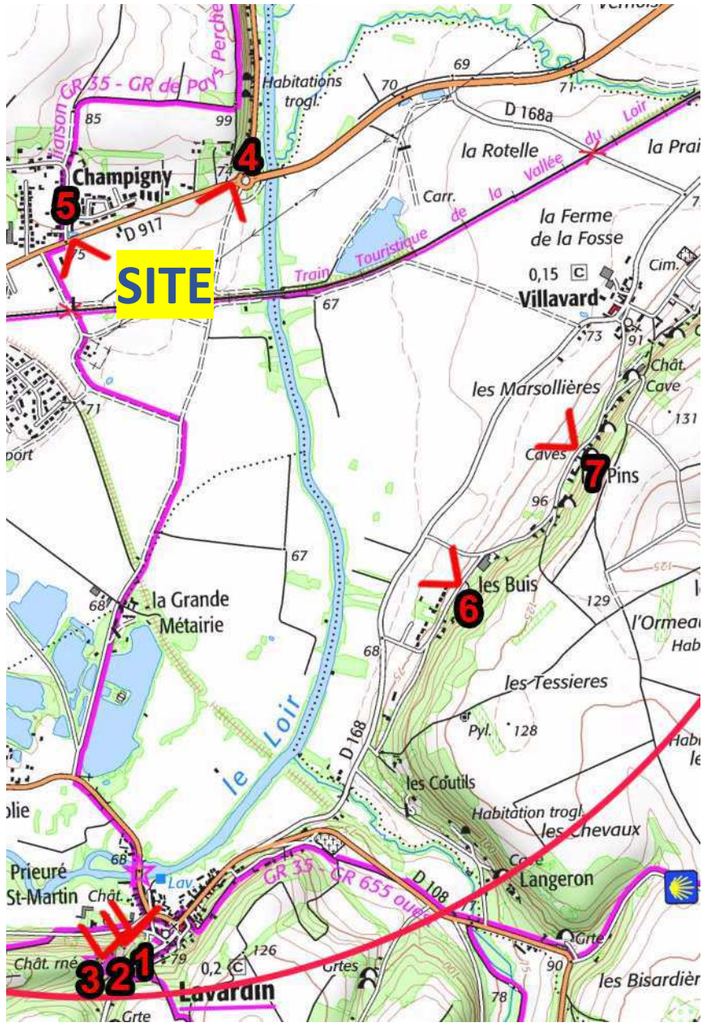

Vue avec le projet

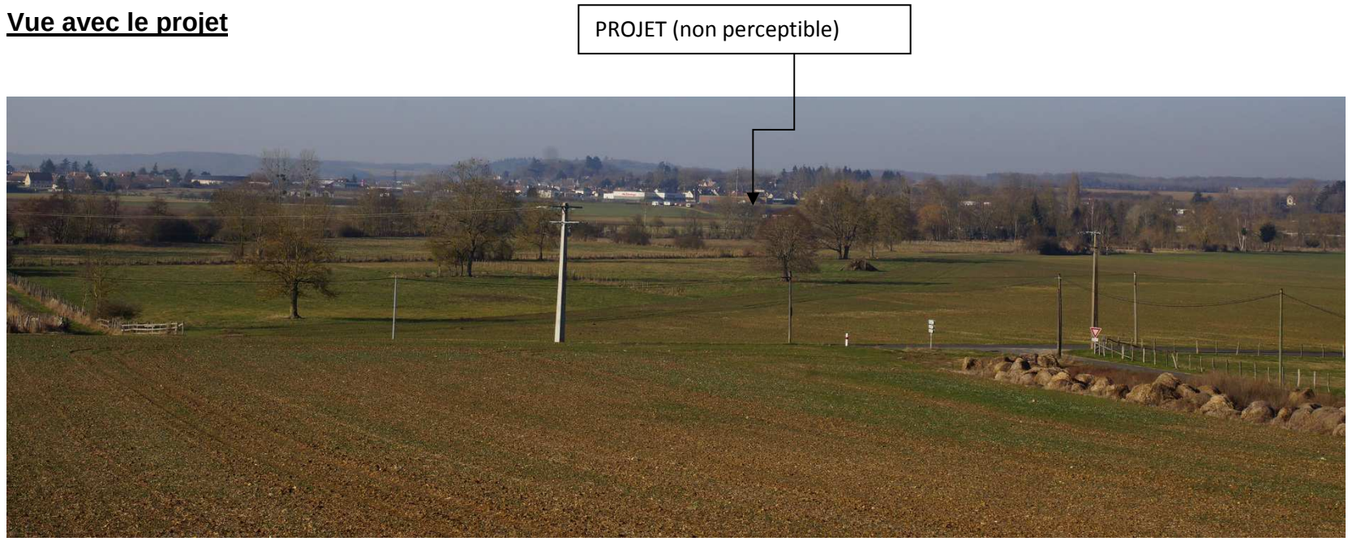

Le point de vue est légèrement surélevé par rapport au site d'étude. Cependant, le projet n'a pas une hauteur suffisante pour émerger nettement de la végétation de la ripisylve du Loir et de la haie le long de la ligne de chemin de fer. Le projet à un impact négligeable depuis ce point.

Point de vue 7

Vue existante

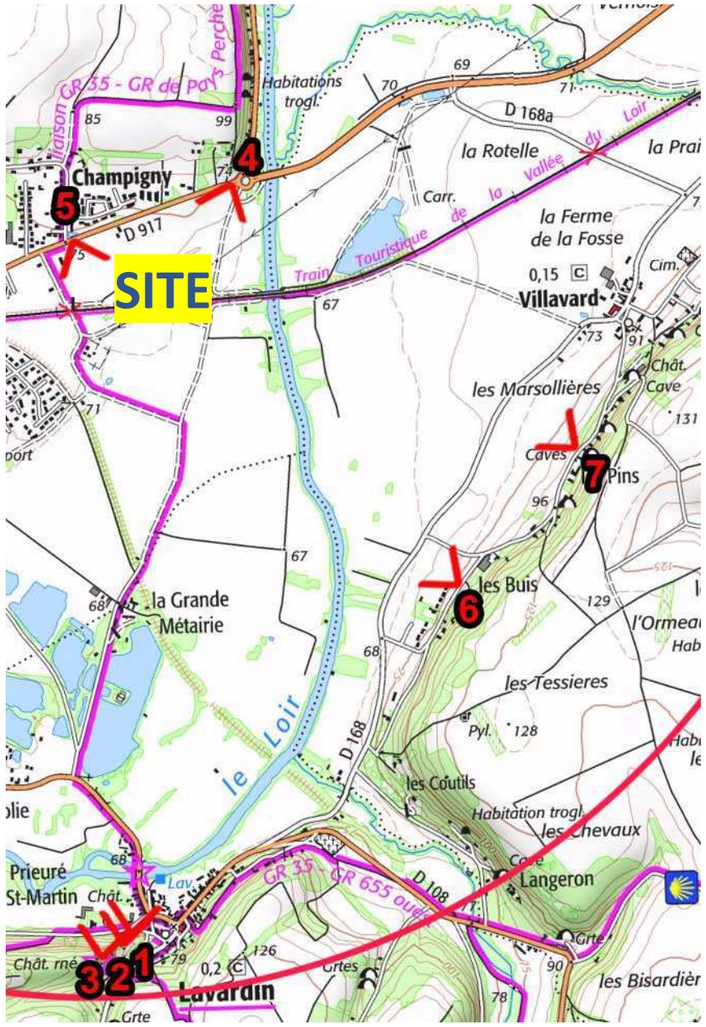

Vue avec le projet

Ce point de vue est surélevé par rapport au point précédent (point 7), de ce fait, le projet est légèrement plus visible tout en restant très discret. Le photomontage montre que l'impact reste très faible. Il est à noter que cette vue est faite en hiver et que la végétation estivale réduira d'autant plus la vue du projet.

PC 7

Les points de vue rapprochés

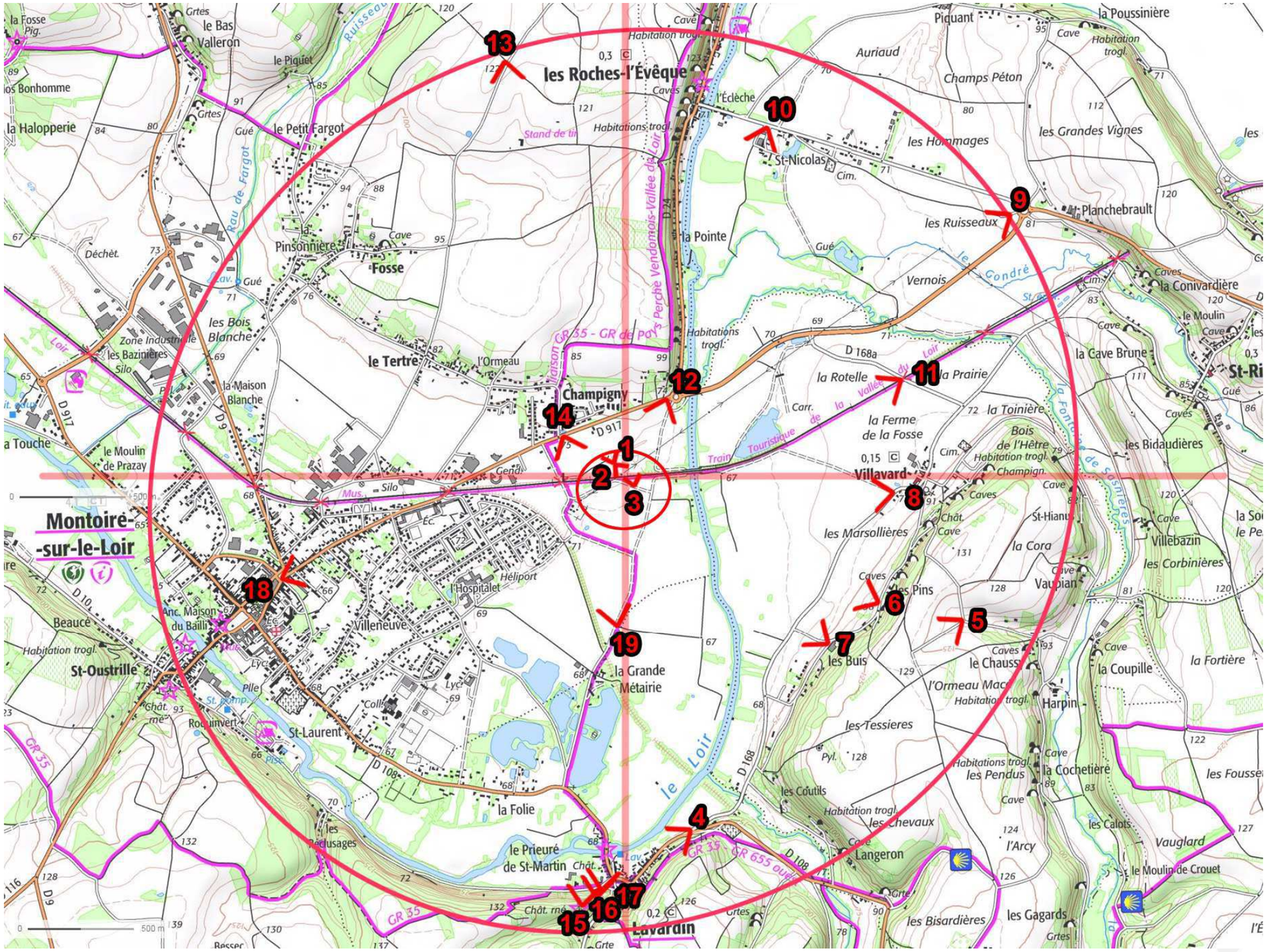

Carte des points de vue

VUES DEPUIS LE SITE VERS L'EXTERIEUR

VUE 1

VUE 2

PC 8

Les points de vue éloignés

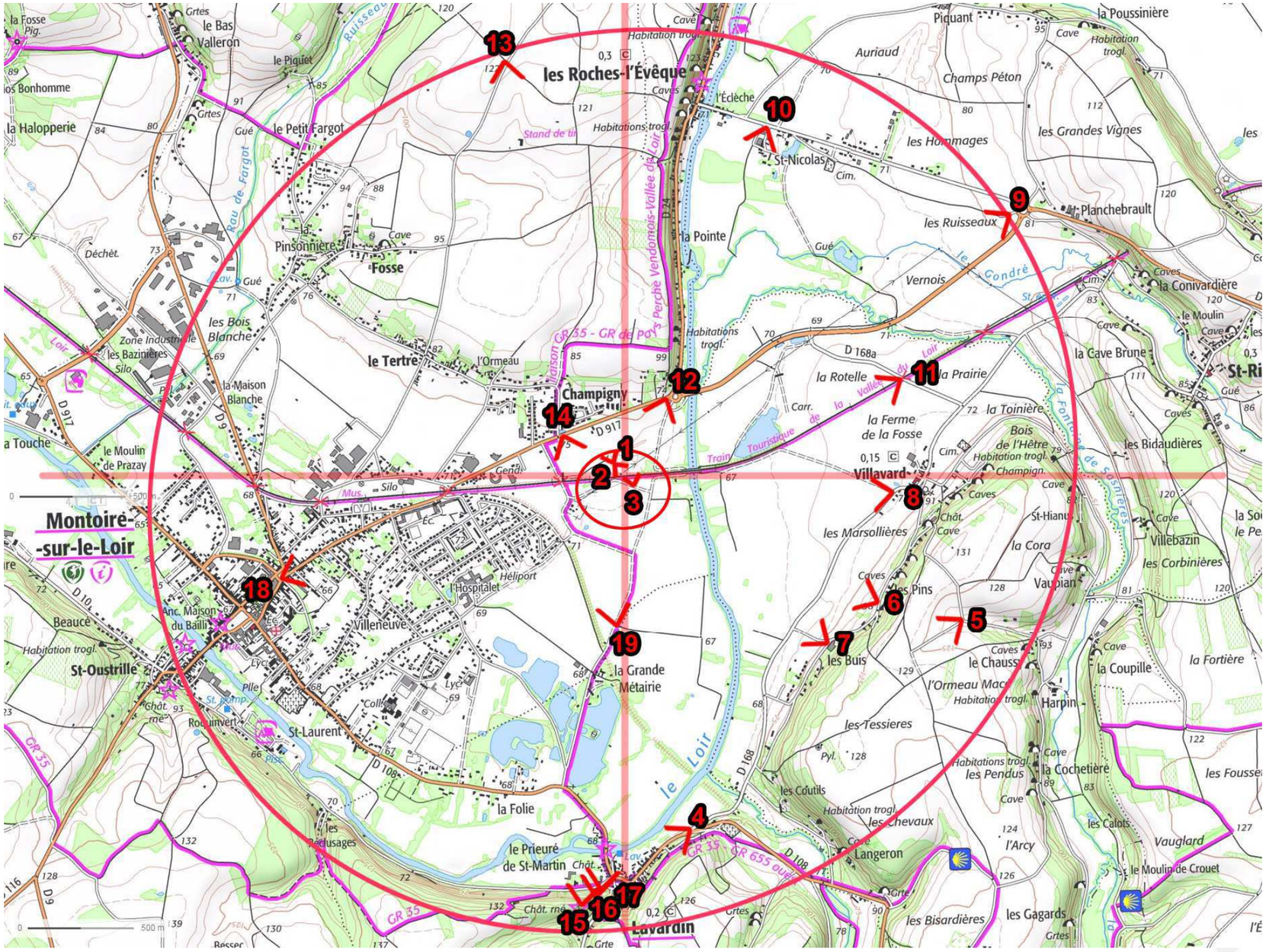

Carte des points de vue

VUES DEPUIS LE NORD-OUEST DU SITE

VUE 13

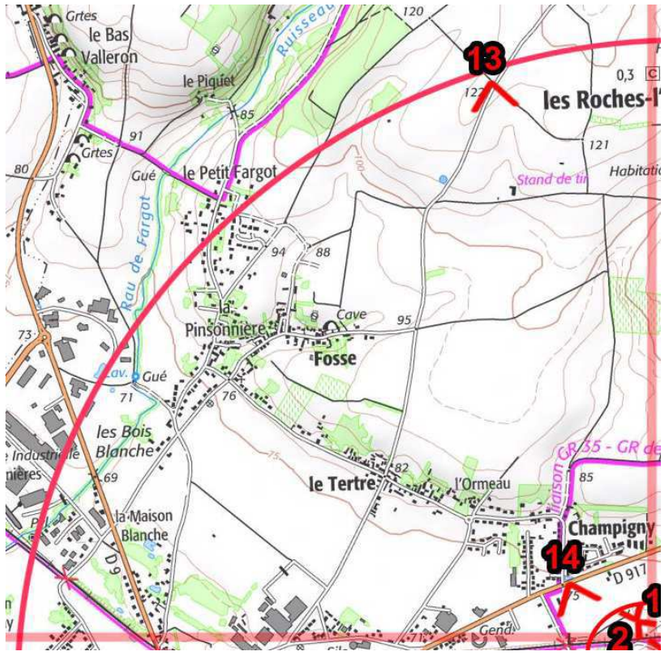

VUES DEPUIS LE SUD-EST DU SITE
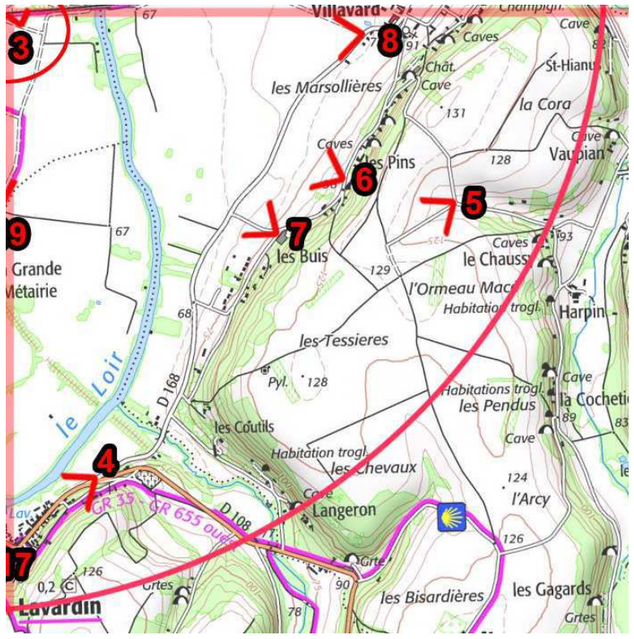
VUE 7